

Mairie
1 rue de Meaux
77220 LIVERDY EN BRIE

Mail : mairie@liverdy.fr
Tél : + 33 1.64.25.51.18

ARRETE N°46/2018

D'INTERDICTION DE LACHER DE LANTERNES VOLANTES

Le Maire de LIVERDY EN BRIE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-1 ;

Considérant que pour des raisons de sécurité notamment les risques identifiés :

- l'incendie dans des zones vulnérables, à savoir les forêts environnantes, les cultures céréalières et les zones pavillonnaires, ainsi que dans le cadre de la protection de l'environnement et de salubrité publique et les restes des dites lanternes retrouvées dispersées sur la commune.

Pour ces raisons, il est nécessaire d'interdire à compter de ce jour tout lâcher de lanternes volantes sur notre commune.

ARTICLE 1 : Il est formellement interdit de lâcher des lanternes volantes sur le territoire de la commune.

ARTICLE 2 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le Code pénal R 610-5

ARTICLE 3 : le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté :

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté se adressée :

- Gendarmerie de TOURNAN EN BRIE
- Propriétaire du Château (M. MARTIN Alain)
- Préfecture de Seine et Marne

Fait à Liverdy en Brie le 10 Août 2018



M. Dominique CAUCHE
Maire de Liverdy en Brie